Image not found or type unknown

alcoolémie superieur à 0.8g/L de sang (permis probatoire)

Par **Riley Freeman**, le **15/06/2017** à **13:30**

Bonjour,

J'ai récement été controlé avec 1.34g/L de sang (c'est énorme) je n'avais prévu de partir vers 7 heures du matin, histoire que mon tôt d'alcoolemie retombe à 0, malheureusement ma copine étant malade, j'ai cédé à ces demandes et je l'ai raccompagé chez elle (a 10min de la soirée). Bref contrôle, commissariat puis sanction administrative de 4 mois de suspension (visite médicale et tests psychotechniques) et retrait de 6 point.
J'ai une ordonnance penale et je passe devant le juge en septembre. j'aimerais savoir les peines généralement appliquées pour mon cas.

Je suis en permis probatoire depuis 2 ans (10 points) donc sans infraction depuis l'obtention de mon permis et aucun antécédent judiciaire.

Merci

Par **Maitre SEBAN**, le **15/06/2017** à **13:40**

Bonjour,

Sans antécédents, vous risquez probablement une amende et une suspension de permis de conduire d'environ 6 mois.
Si l'ordonnance pénale ne vous convient pas, vous pouvez y faire opposition pendant 45 jours afin d'être convoqué devant le tribunal pour être entendu.
Enfin, sachez que les points ne seront retirés que lorsque vous serez jugé définitivement.
Bien cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour
http://www.maitreseban.fr
avocat permis de conduire

Par **Riley Freeman**, le **15/06/2017** à **13:51**

Bonjour,

Merci de votre réponse, j'avais surtout peur de l'annulation de mon permis, j'en ai besoin pour aller travailler.

Merci

Par **janus2fr**, le **15/06/2017** à **13:56**

[citation]J'ai une ordonnance penale et je passe devant le juge en septembre.[/citation]
Bonjour,
Vous pouvez préciser cela svp ?
Le principe de l'ordonnance pénale est justement de ne pas passer devant le juge...
Ou alors vous voulez dire que vous avez fait opposition à l'ordonnance pénale qui a déjà été rendue ?

Par **Maitre SEBAN**, le **15/06/2017** à **14:01**

Je pense que Monsieur doit être convoqué au tribunal pour récupérer l'ordonnance pénale au mois de septembre, non?

Par **janus2fr**, le **15/06/2017** à **14:07**

Peut-être, mais c'est l'expression "passer devant le juge" qui m'interpelle.
Lorsque l'ordonnance pénale est signifiée lors d'un rendez-vous, ce n'est pas, il me semble, avec un juge mais avec un procureur ou assimilé.
Ou alors je fais erreur ???

Par **Riley Freeman**, le **15/06/2017** à **15:30**

Maitre Seban à raison, je ne passe pas devant le juge, je vais juste récupérer mon ordonnance pénale

Par **martin14**, le **15/06/2017** à **18:57**

[citation]
J'ai récement été controlé avec 1.34g/L de sang (c'est énorme) je n'avais prévu de partir vers 7 heures du matin, histoire que mon tôt d'alcoolemie retombe à 0, malheureusement ma copine étant malade, j'ai cédé à ces demandes et je l'ai raccompagé chez elle (a 10min de la

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

soirée).
[/citation]

Et vous croyez vraiment qu'à 7 heures du matin, vous auriez été en dessous des seuils ? alors que vous étiez au milieu de la nuit à 1,34 ...??
vous ne me semblez pas bien malin ... ni futé .. et au surplus, vous êtes un ... goujat puisque vos osez impliquer votre copine ... qui n'est pour rien dans vos sottises ...
Evitez de dire trop d'âneries devant les juges ... ça peut les irriter ...

Par **Riley Freeman**, le **15/06/2017** à **20:00**

Je tiens à préciser que la soiree se passait en début de soiree.
Elle fêtait son examen de fin d'année avec ses amis. Elle avait bu et avec ses examens, elle s'est senti patraque, elle voulait rentrée.
C'est là que je regrette ma débilité de l'avoir raccompagner d'avoir pris des risques important a bord d'un véhicule, alors que je devais rester sur place dormir .
Vous avez raisons mr mon acte est inexplicable et d'une débilité absurde.
Depuis les faits je vis des journées à cauchemar en étant dans le regret.

Par **Maitre SEBAN**, le **26/06/2017** à **14:50**

J'en appelle aux administrateurs de ce site. On continue de laisser martin14 insulter les utilisateurs du site venus chercher de l'aide ou on le sanctionne à un moment?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés